

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 31 MAI 2019

N° 2019-05-04

L'an deux mille dix-neuf, le trente et un mai à dix heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-trois mai deux mille dix-neuf, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence de Claude AURIAS :

Nombre de délégués

En exercice : 27
Présents (mini 9) : 15

Nombre de voix

En exercice : 36
Présentes : 17
Exprimées par pouvoirs : 10
Total (mini 19) : 27

Quorum atteint

Délégués présents(es)

**1 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
(porteur de 2 voix)**

Claude AURIAS

**1 représentant du Conseil départemental de la Drôme
(porteur de 2 voix)**

Pierre COMBES

**13 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Valéry LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Roland PEYRON, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND, Christelle RUYSSCHAERT.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Marlène MOURIER à Claude AURIAS, Rosy FERRIGNO à Marcel BAGARD, Éric RICHARD à Sébastien BERNARD, Marie-Pierre MONIER à Pierre COMBES, Pierre-Yves BOCHATON à Dominique GUEYTTE, Mounir AARAB à Valéry LIOTAUD, Jacqueline BOUYAC à Henriette MARTINEZ,

Délégués excusés

Eliane BARREILLE, Myriam HUGUES

Le quorum étant atteint, Monsieur Claude AURIAS déclare la séance ouverte à 10 heures.

Madame Henriette MARTINEZ est nommée secrétaire de séance.

Objet : Réponse à l'appel à projet de la région Sud « Adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale »

Le Président expose,

De par sa situation à la confluence des zones biogéographiques méditerranéenne et alpine, la région Provence-Alpes-Côte d'Azur abrite des milieux naturels et une diversité paysagère remarquables, ainsi qu'une biodiversité exceptionnelle et est un des « hotspots » de biodiversité au niveau mondial.

Elle abrite ainsi de 50 à 90 % des espèces connues en France métropolitaine.

Ce territoire emblématique compte 25 % de sa surface en Parcs naturels régionaux, 50 % d'espaces boisés et près de 1 000km de côte de notre littoral méditerranéen.

Un an après l'entrée en vigueur des accords sur le climat, la Région a délibéré en faveur du Plan climat régional « Une cop d'avance » le 15 décembre 2017 avec pour ambition de faire de la région le moteur des accords sur le climat.

A travers cet appel à projet, la Région entend mener une politique de résilience au changement climatique et préserver sa biodiversité régionale.

Le Président propose que le Parc naturel régional des Baronnies provençales dépose une réponse à l'appel à projet « Adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale » pour le volet 1 « Préservation des espèces emblématiques (faune et flore) ».

Le projet concernera deux actions :

- ◆ Action 1 : PRESERVATION DES COLONIES DE GRAND RHINOLOPHE SUR LA COMMUNE DE VEYNES

Cette action vise à la préservation du Grand rhinolophe sur la commune de Veynes.

Ses objectifs sont multiples :

- ◆ d'une part préserver durablement les carrières souterraines et son réseau de galeries au travers de :
 - * l'établissement d'un dossier scientifique et complet et d'échanges pour mener à bien la demande de création d'un arrêté préfectoral de protection de biotope auprès des services de l'Etat ;
 - * la réalisation d'une étude préalable avant travaux pour fermeture physique du site situé à proximité du village ;
- ◆ d'autre part, réaliser un suivi post-travaux d'aménagement de la colonie de reproduction présente au sein de l'église ;
- ◆ enfin, mener une opération de communication auprès des citoyens et des élus du Parc pour valoriser la démarche de protection et faciliter le lancement d'autres opérations sur le territoire.

- ◆ Action 2 : Connaissance et préservation des populations de Pique-Prune dans les baronnies orientales.

Cette opération aura pour objectif principal de contribuer à la préservation des populations de Pique-Prune présentes sur le territoire haut-alpin du Parc naturel régional des Baronnies provençales.

Pour ce faire, plusieurs sous-objectifs sont visés :

- * amélioration des connaissances : identification et qualification de la trame de vieux bois pouvant abriter le Pique-Prune,
- * intégration de ces enjeux dans les politiques d'aménagement du territoire à l'échelle locale et supra-territoriale (régionale par exemple) et dans les documents d'urbanisme (PLU, futurs PLUi et SCOT),
- * élaboration d'une stratégie pour la préservation du Pique-Prune au sein des forêts privées en partenariat avec le CRPF,
- * communication locale et territoriale.

Le Président propose de solliciter les subventions de la Région Sud-PACA en accord avec le budget prévisionnel suivant :

DEPENSES PREVISIONNELLES	Montant	RECETTES	Montant
Partenariat GCP (réalisation étude état initial protection mines, réalisation étude travaux mines, suivi-post-travaux église, accompagnement communication)	19 134 €	Région Sud PACA (80%)	51 857 €
<i>dont part investissement (étude préalable travaux)</i>	4 922 €	Appel à projet "Adaptation au changement climatique pour la préservation de la biodiversité régionale - Volet 1 : Préservation des espèces emblématiques (faune et flore)"	
Partenariat CEN PACA (organisation programme de connaissance : plans de prospection, inventaires; co-animation groupe de travail stratégique, accompagnement communication)	24 998 €		
Outils de communication	5 500 €	Autofinancement Pnr des Baronnies provençales (20%)	12 964 €
Ingénierie Parc :			
Communication	3 040 €		
Environnement et Gestion de l'espace + gestion de projet Parc	12 149 €		
<i>dont part investissement (étude préalable travaux)</i>	831 €		
Total en €TTC	64 821 €	Total en €	64 821 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition du Président,
- **Décide** de répondre à l'appel à projet lancé par la Région Sud-PACA,
- **Valide** le budget prévisionnel et le plan de financement présentés
- **Autorise** le Président à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits



Le Président
Claude AURIAS

